

Lettre d'information  
à tous les intermédiaires

👤 Angelika Köhl  
☎ 071 556 34 83  
✉ angelika.koehl@pat-bvg.ch

Saint-Gall, décembre 2023

## Actualités, perspectives & un grand merci!

Chers partenaires,

Nous avons le plaisir de vous informer sur les intérêts, les nouveautés importantes et l'évolution de l'organisation de la PAT-BVG.

### Intérêts satisfaisants des avoires de vieillesse

Le conseil de fondation de la PAT-BVG a décidé de rémunérer les avoires de vieillesse des assurés actifs pour l'année 2023 à hauteur de **3,0%**. La situation financière et structurelle de la PAT-BVG a été déterminante pour la décision relative aux taux d'intérêt. Cette année encore, les avoires de vieillesse de nos assurés seront donc rémunérés à un taux nettement supérieur au taux d'intérêt minimal prévu par la LPP (1,0% en 2023). Cette participation attractive au succès souligne notre efficacité.

En 2024, les avoires de vieillesse seront rémunérés au taux d'intérêt légal BVG de 1,25% en cas de départ ou départ à la retraite en cours d'année.

### NOUVEAUTÉS IMPORTANTES EN 2024

En raison de la hausse des taux d'intérêt, quelques nouveautés réjouissantes pour les assurés de la PAT-BVG seront introduites pour l'année 2024:

#### Augmentation de la conversion en rente de l'âge limite de la retraite à CHF 2,0 millions

Le conseil de fondation de la PAT-BVG a décidé d'augmenter le montant maximal actuel pouvant être converti en rente de vieillesse de CHF 1,5 million à CHF 2,0 millions. Cela s'applique aux départs à la retraite qui ont lieu à partir de fin janvier 2024 et au-delà.

#### Renonciation à un taux de conversion plus bas pour les indépendants ayant plus de 60 ans:

Pour les indépendants entrés dans la PAT-BVG après l'âge de 60 ans, un taux de conversion plus bas que pour les autres assurés était jusqu'à présent appliqué lors de leur départ à la retraite. Cette distinction est supprimée pour les départs à la retraite à partir de fin janvier 2024 et au-delà, de sorte que les mêmes taux de conversion de 5,4% pour un départ à la retraite à 65 ans et de 5,25% à 64 ans s'appliquent à toutes les personnes assurées auprès de la PAT-BVG.

**Augmentation du taux d'intérêt technique pour les obligations de versement de rentes de la fondation:**

La nette détente sur le front des taux d'intérêt nous permet d'augmenter le taux d'intérêt technique pour l'évaluation des obligations de versement de rentes. Le conseil de fondation de la PAT-BVG a **augmenté** le taux d'intérêt applicable pour la clôture au 31.12.2023 de 1,75% à **2,25%**. Cette décision a un effet positif sur le taux de couverture de la fondation, car le capital de couverture pour les retraités ainsi que la provision pour les futures pertes sur les rentes peuvent être réduits.

Dans le règlement de prévoyance, valable à partir du 1.1.2024, les modifications susmentionnées ainsi que les adaptations suivantes ont été effectuées:

- **Conséquences de la réforme de l'AVS 21:** L'âge ordinaire de la retraite pour la prévoyance professionnelle auprès de la PAT-BVG correspond à l'âge de référence de l'AVS. À cet égard, diverses adaptations de termes ont été effectuées dans le règlement de prévoyance.
- **Suppression de la taxe** à partir du troisième rachat au cours d'une année civile
- Adaptation des **dispositions relatives à la retraite partielle** aux nouvelles dispositions légales. Les assurés peuvent continuer à percevoir leurs prestations de vieillesse auprès de la PAT-BVG en trois étapes en cas de réduction de l'activité professionnelle
- Concrétisation des conditions du **droit à la rente pour enfant ou à la rente d'orphelin**
- Nouvel article sur les intérêt moratoires **en cas de retard dans le versement d'une prestation de prévoyance**
- Diverses optimisations rédactionnelles et uniformisations de termes

**Nouvelle responsable des ventes chez PAT-BVG**

«Fournir un service signifie voir les choses avec les yeux du client». **Angelika Köhl** travaille chez nous depuis le 1er août 2023 en tant que responsable des ventes. Dans cette fonction, elle est responsable des activités avec les intermédiaires et sera votre nouvelle interlocutrice pour toutes les questions relatives à votre activité en tant qu'intermédiaire. Madame Köhl se réjouit de travailler avec vous et d'échanger des expériences personnelles. **Contact :** [angelika.koehl@pat-bvg.ch](mailto:angelika.koehl@pat-bvg.ch) / **Téléphone 071 556 34 83**. Nos conseillers et conseillères clientèle se tiennent bien entendu à votre disposition pour vous aider dans vos activités quotidiennes.

**Journée d'anniversaire des intermédiaires 2024**

La PAT-BVG a 40 ans! C'est avec plaisir que nous vous invitons à participer à notre journée d'information des intermédiaires du **jeudi 27 juin 2024** et à célébrer cet anniversaire avec nous! Une invitation personnelle avec des informations plus précises vous sera envoyée ultérieurement. Réjouissez-vous dès aujourd'hui d'un événement spécial.

Nous profitons de l'occasion pour vous remercier chaleureusement de votre soutien solide et précieux en 2023 et vous souhaitons une collaboration toujours aussi agréable et fructueuse!

Joyeuses fêtes et meilleurs vœux pour vous et vos proches pour la nouvelle année.

Cordialement,  
**PAT-BVG**



Adrian Brupbacher  
Directeur



Andreas Frei  
Responsable de la prévoyance